



## En 2019 j'ai réalisé moins d'heure que le stipule mon contrat: conséquences?

Par **Oli54**, le **17/01/2020** à **10:08**

Bonjour,

Je cumule 2 emplois en CDI: 1 en temps plein (151.67h/mois) et 1 en temps partiel (40h/mois).

En 2019, je n'ai pas réalisé le nombre d'heure qu'indique mon contrat de 40h. J'ai été payé tous les mois 40h (comme l'indique mon contrat) mais je suis redevable de 70h car je n'ai pas effectué toutes mes heures.

Quelles sont les conséquences maintenant que l'année 2019 est terminée?

Puis-je les récupérer en 2020?

Vais je voir mon contrat de 40h diminuer en nombre d'heure?

Puis-je proposer de donner des congés à mon employeurs pour récupérer ses 70h?

Merci pour vos explications.